

N°2015-CA-15

- Membres théoriques :
17
- Membres en exercice :
17
- Membres présents :
9
 - Pouvoir :
-
- Votants :
9

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

MODIFICATION DE L'ORGANIGRAMME

Le 13 février 2015, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 30 janvier 2015, s'est réuni à la direction départementale sous la présidence de Monsieur Dominique RANDON.

Le quorum étant atteint (9 membres) avec 9 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

Étaient présents : Monsieur Dominique RANDON, Président,

I. Membres du Conseil d'administration avec voix délibérative :

Titulaires

MM. Bastien CORITON, Serge BOULANGER, Émile CANU, Yvon PESQUET, Daniel MARECHAL, Gérard JOUAN.

Suppléants

M. Didier REGNIER, Patrick JEANNE.

II. Membres avec voix consultative :

MM. le Colonel André BENKEMOUN, Directeur départemental, le Colonel Marc VITALBO, Directeur départemental adjoint, le Colonel Thierry SENEZ, le Capitaine Luc TACONNET, le Caporal Thomas BRU, Dominique PROUST, Payeur départemental.

III. Membre de droit :

-

IV. Pouvoir :

-

Étaient absents excusés :

MM. Nicolas ROULY - représenté, Jean-Louis JEGADEN, Pascal MARCHAL, Sébastien JUMEL, Jean-François MAYER, Mamadou DIALLO - représenté, Bertrand LEFRANCOIS, Jean-Pierre THEVENOT, Guillaume COUTEY, le Commandant Hervé TESNIERE, le Capitaine Samuel PERDRIX - représenté, le Capitaine André HENRY, l'Adjudant-chef Hervé PASQUIER.

Mme Agnès FIRMIN LE BODO.

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

Actuellement, le Service départemental d'incendie et de secours (Sdis) est organisé en trois niveaux hiérarchiques :

- La direction, composée de groupements fonctionnels dont la mission est la préparation et la mise en œuvre des décisions du Conseil d'administration et du préfet.
- Les groupements territoriaux qui correspondent aux arrondissements des sous-préfectures et dont le rôle est la coordination des centres de l'arrondissement et la mise en œuvre des politiques départementales sur leur territoire ;
- Les centres d'incendie et de secours (CIS) dont le rôle principal est la distribution des secours ;

Cette organisation est formalisée dans le règlement intérieur du Service départemental d'incendie et de secours, arrêté par le conseil d'administration le 9 juillet 2014.

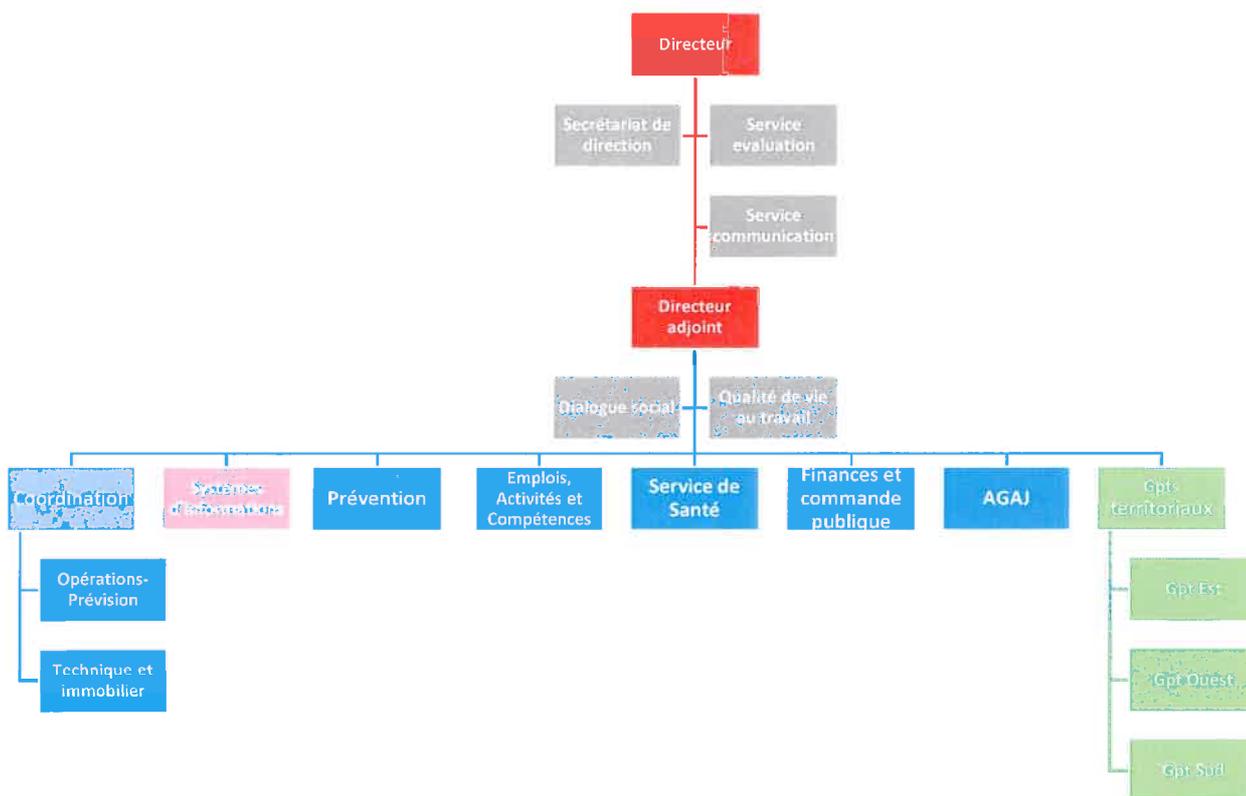
L'organisation retenue avait pour objectif :

- **une redistribution cohérente des services** au sein de la direction départementale afin d'améliorer l'efficacité et l'efficience de la structure face aux enjeux,
- la redéfinition des modes de fonctionnement entre groupements fonctionnels et groupements territoriaux pour une meilleure répartition des charges (structure matricielle) et un meilleur contrôle des flux d'informations.

Le retour d'expérience sur la mise en place de ces nouvelles organisations a permis d'orienter les réflexions pour les autres groupements et conduit à un ajustement des organisations précédemment proposées. En complément de la définition de l'organisation, l'organigramme fixe les grades cibles pour les emplois d'encadrement. Cette définition donne ainsi de la lisibilité sur les parcours professionnels possibles. De plus, pour la filière des sapeur-pompier professionnels (SPP), elle permet de faire migrer notre organisation vers les dispositions fixées par la réforme de ces cadres d'emplois du printemps 2012.

Les évolutions aujourd'hui proposées portent sur :

- la création d'un groupement des systèmes d'informations et de ses conséquences sur les groupements opérations-prévision et équipement
- la centralisation de la commande publique au groupement finances
- la déclinaison des évolutions avec le regroupement des activités par métier au niveau des groupements territoriaux au regard de l'organisation départementale
- les organigrammes des centres



Partie I. Les groupements fonctionnels

I.1 Le groupement Opérations-Prévision

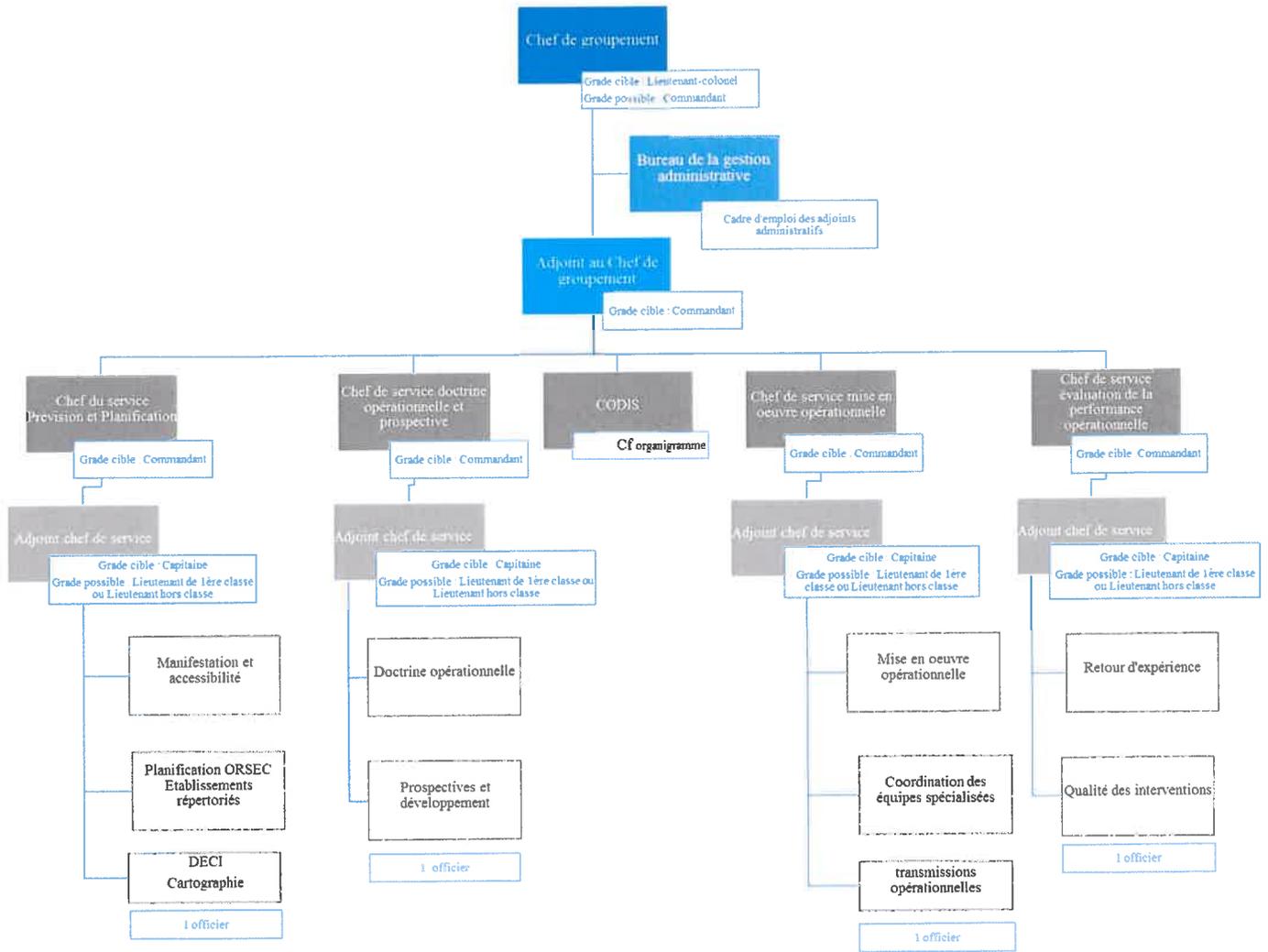
L'organisation du groupement Opérations-Prévision dit GOP, repose sur un organigramme de 2009. Le groupement Opérations-Prévision avait alors évolué notamment par la création en son sein d'un service « gestion exploitation des données ». La refonte du Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR), l'évolution globale de l'organisation du service départemental d'incendie et de secours dont la création d'un groupement des systèmes d'information conduit à repenser l'organisation du groupement Opérations-Prévision.

Le futur groupement repose sur :

- 4 services :
 - o Prévision et planification ;
 - o Doctrine opérationnelle et prospective ;
 - o Mise en œuvre opérationnelle ;
 - o Evaluation de la performance.
- un centre opérationnel départemental d'incendie et de secours (CODIS),
- un bureau de la gestion administrative.

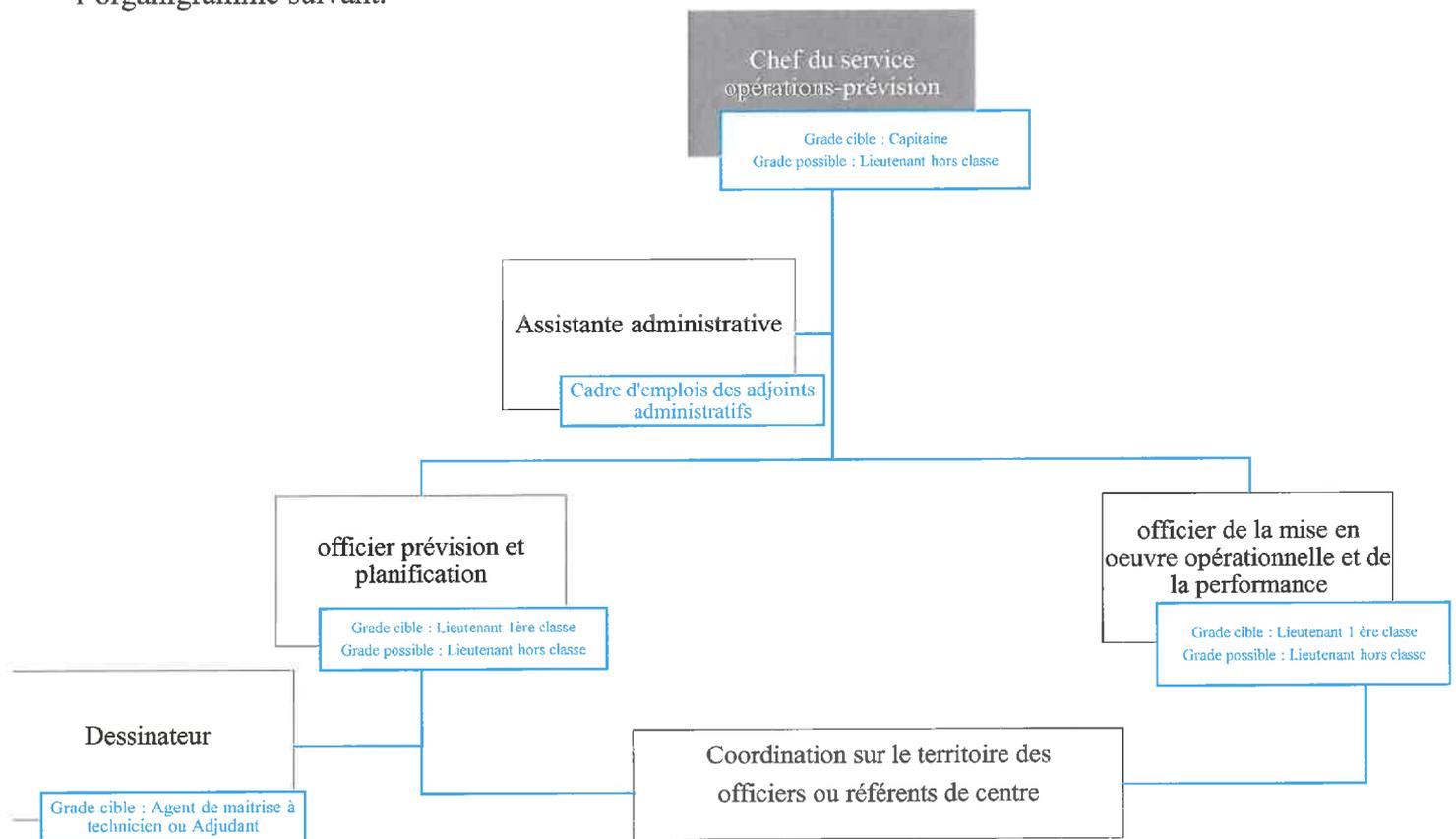
Le détail des missions des services est annexé au présent rapport (annexe 1).

Organigramme du groupement Opérations-Prévision



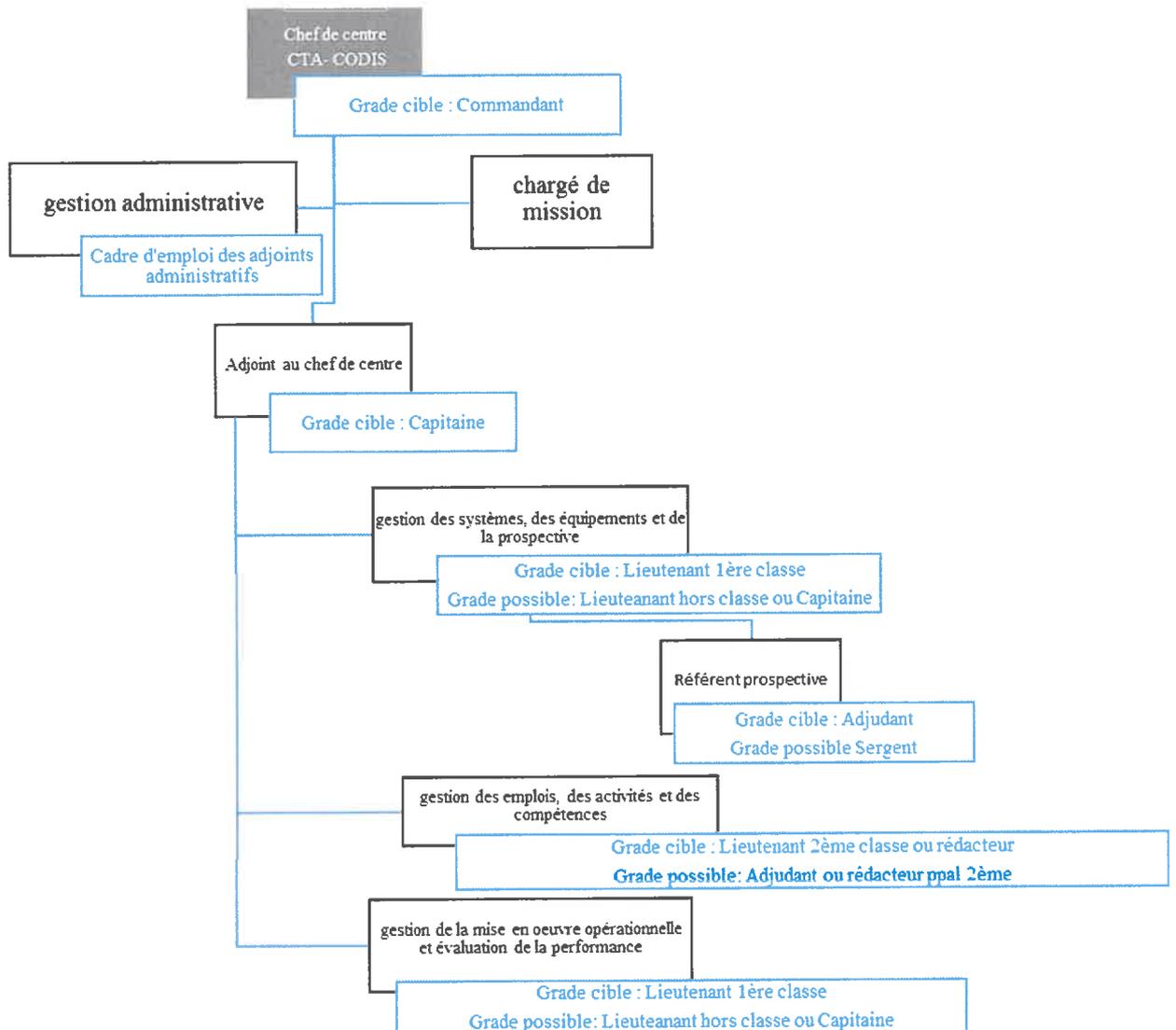
Organigramme service Opérations –Prévision en groupement territorial

La déclinaison du groupement Opérations – Prévision au niveau des groupements territoriaux s’effectue selon l’organigramme suivant.



Organigramme du CTA -CODIS

Le CTA /CODIS est considéré comme un centre de secours, son organisation est la suivante.



I.2 Le groupement Technique et Immobilier

L'organisation du groupement Equipement repose sur des propositions d'un groupe de travail rendue en 2004.

L'évolution des activités "techniques" de ces dernières années, celle du règlement d'organisation en 2012 et la mise en service du plateau logistique en 2013 a conduit à mener une réflexion partielle sur une nouvelle organisation menée au sein du service des matériels, des contrôles et de la logistique.

La réflexion globale sur la fonction équipement s'est poursuivie. Il en ressort les objectifs suivants :

- repenser et réduire le périmètre actuel de compétences du groupement ;
- renforcer, suite au retour d'expérience de la mise en place de la logistique départementale, l'articulation entre les donneurs d'ordres et la chaîne de réception, le stockage et les livraisons ;
- organiser le service des infrastructures autour de ses différents métiers ;
- faire évoluer le bureau de la gestion administrative actuel vers un service de la gestion administrative et financière en capacité de produire des indicateurs d'activité et des outils de pilotage réactifs.

La révision du périmètre de compétences du groupement équipement a pour vocation de le recentrer sur des métiers purement techniques et de permettre à des fonctions "supports" de gagner en transversalité en leur donnant une position plus centrale dans l'organisation générale du Sdis. Cet objectif conduit alors à :

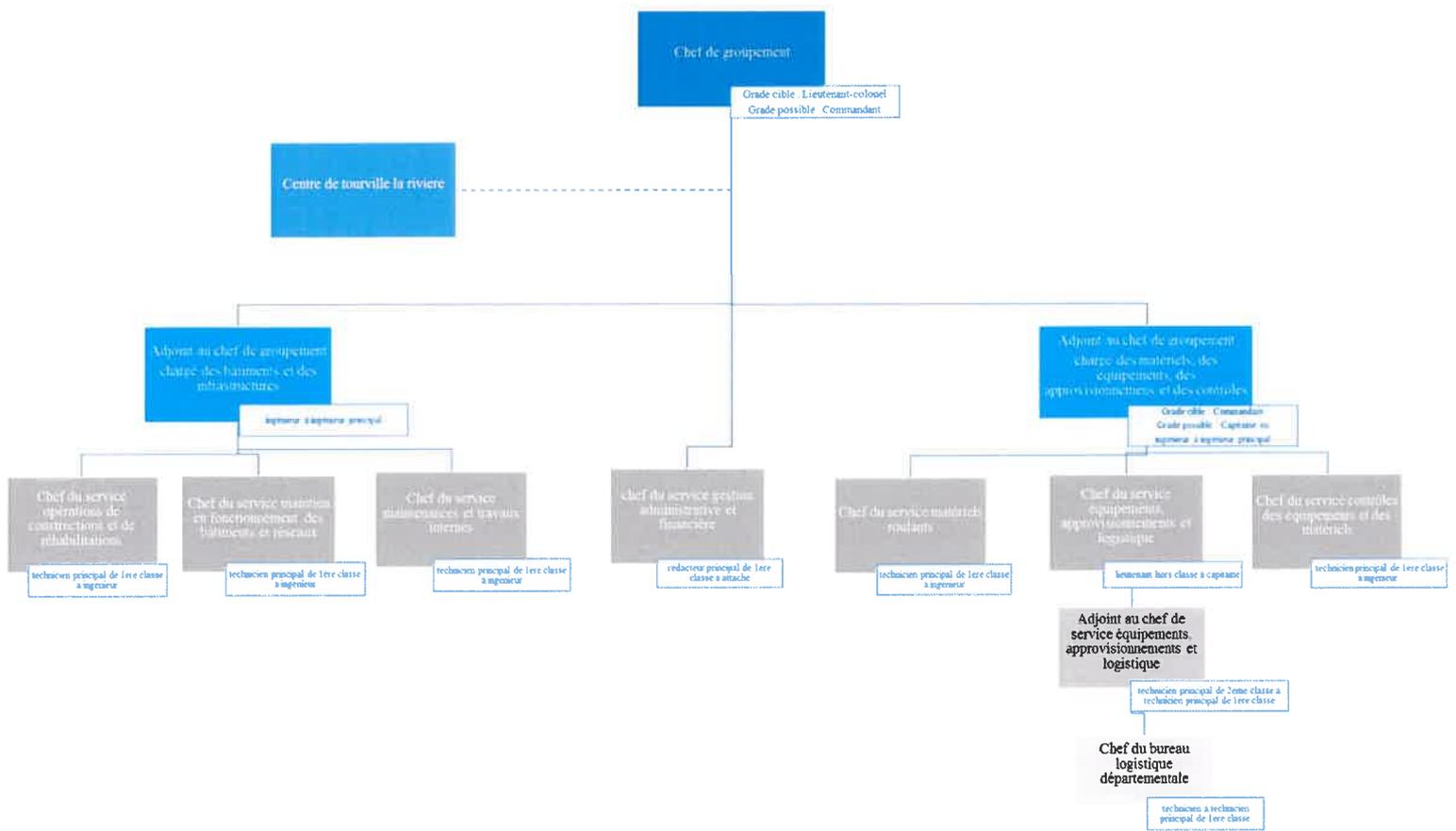
- faire de l'actuel service des transmissions et de l'informatique un nouveau groupement dissocié de l'équipement, avec des missions étoffées et des relations plus transversales ;
- intégrer le bureau des achats au sein du groupement Finances afin de consolider la démarche d'achat public, aujourd'hui scindée et partagée entre deux groupements ;
- regrouper, sous l'autorité d'un chef de centre, les activités techniques et de formations réalisées sur le site de Tourville-la-Rivière.

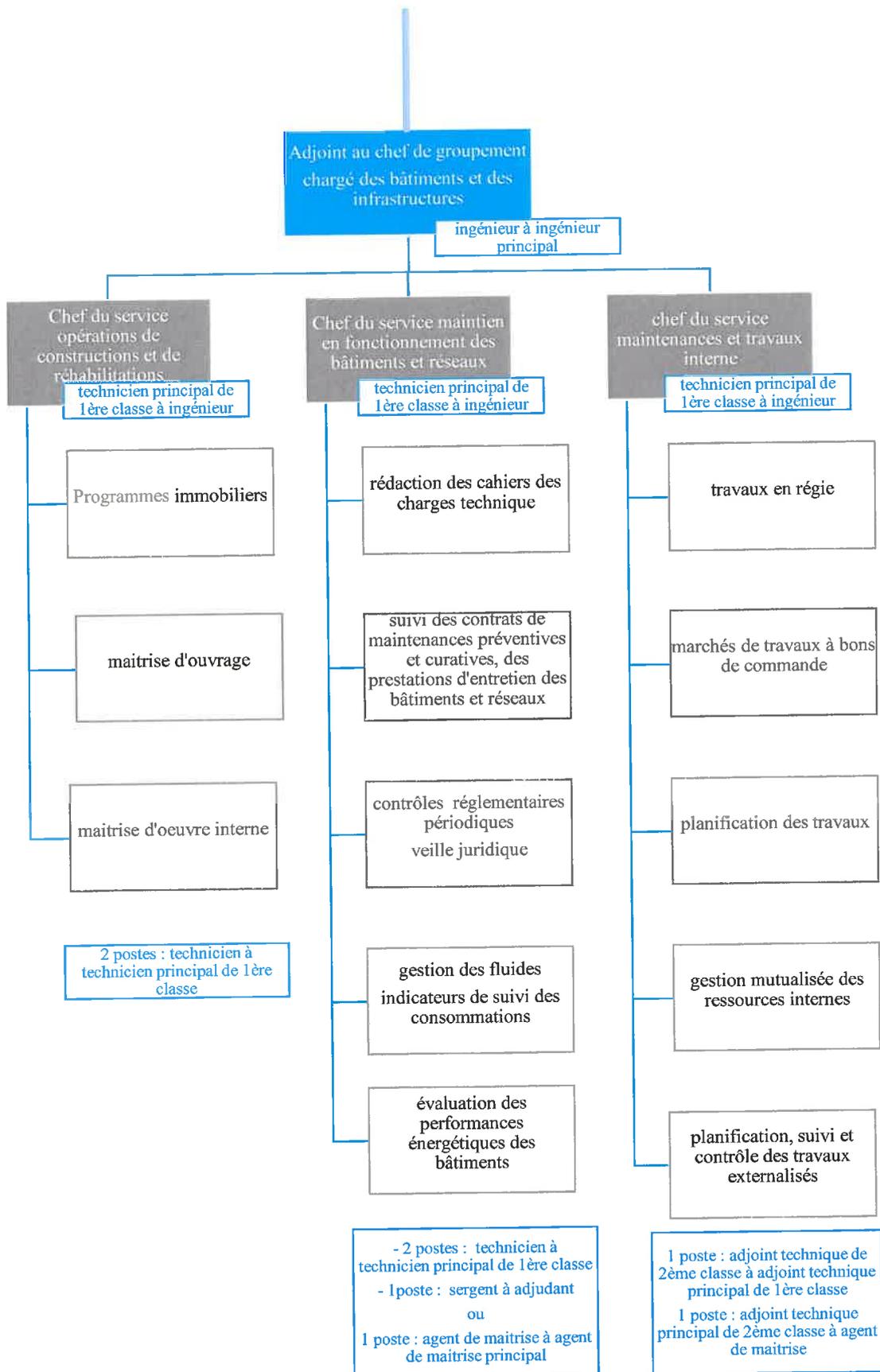
Il est donc proposé de faire évoluer le groupement Equipement en groupement Technique et Immobilier, constitué autour de 2 domaines de compétences et d'un service support :

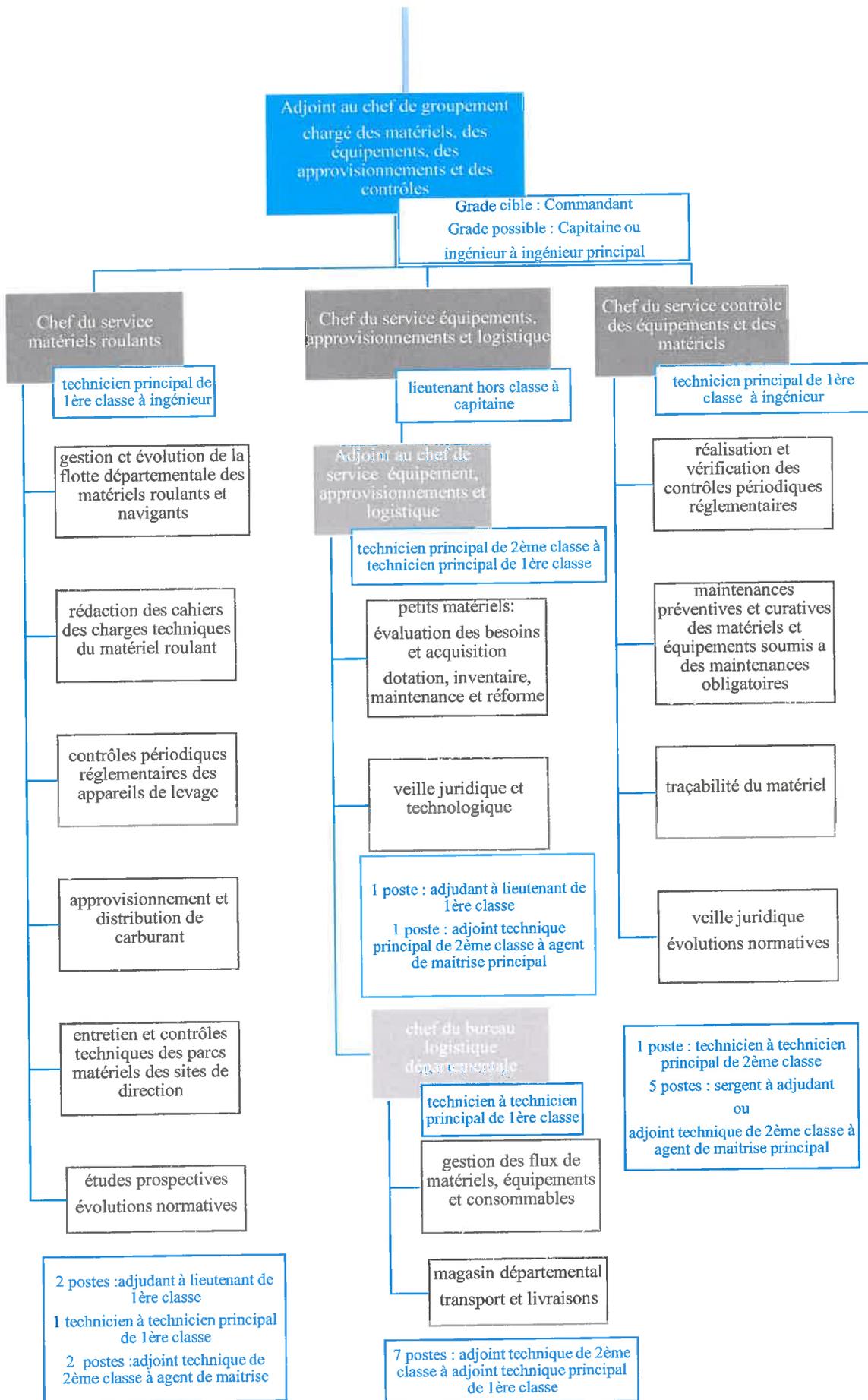
- la gestion du patrimoine immobilier, pilotée par un adjoint au chef de groupement, chargé des bâtiments et des infrastructures organisée autour de 3 services :
 - o *le service Opérations de constructions et de réhabilitations ;*
 - o *le service Maintien en fonctionnement des bâtiments et réseaux ;*
 - o *le service Maintenances et travaux internes en charge.*
- la gestion des équipements opérationnels et des approvisionnements, pilotée par un adjoint au chef de groupement, chargé des matériels, des équipements, des approvisionnements et des contrôles organisée autour de 3 services et 1 bureau :
 - o *le service Matériels roulants ;*
 - o *le service Equipements, approvisionnements et logistique ;*
 - o *le service Contrôles des équipements et des matériels ;*
- le service de la gestion administrative et financière.

Le détail des missions est annexé au présent rapport (annexe n°2).

Organigramme du groupement Technique et Immobilier







I.3 Création du groupement des Systèmes d'informations

L'actuel service des transmissions et de l'informatique est centré autour d'activités purement techniques et, est de fait historiquement rattaché au groupement Equipement.

L'audit de 2013 a souligné plusieurs limites à cette organisation :

- peu de lien et de support aux services métiers,
- difficulté de fonctionnement en mode projet,
- manque de méthodes et de traçabilités,
- manque de rigueur dans la gestion budgétaire,
- un modèle d'infrastructure système vieillissant,
- pas d'appropriation des applications,
- activités uniquement techniques avec un bon niveau de maîtrise des outils utilisés.

La majorité des systèmes ont été mis en œuvre il y a environ une dizaine d'années et ont très peu évolué depuis. Il en est de même concernant les méthodes de travail, la culture informatique et la gestion managériale des équipes.

Une réflexion sur un projet de réorganisation du service des transmissions et de l'informatique a donc été lancée suite à cet audit. L'objectif principal étant que le service informatique évolue vers un service des systèmes d'informations.

D'un point de vue de la gouvernance, la réorganisation du service se déroule en deux étapes :

- Le recrutement en juin 2014 d'un chef de projet coordination des projets informatiques pour pallier le manque de transversalité et le recrutement d'un ingénieur en contrat d'alternance pour renforcer l'expertise sur les outils actuels.
- La création d'un groupement des systèmes d'informations regroupant les missions actuelles du service des transmissions et informatiques, le service d'exploitation des données opérationnelles et le service de coordination des projets informatiques.

Ce nouveau groupement est organisé autour de deux axes majeurs : un axe *technique* qui regroupe les missions de l'actuel service informatique transmission et informatique. Un axe *fonctionnel* regroupant les missions du service coordination des projets informatiques, le service exploitation des données opérationnelles et des nouvelles missions.

Ces missions sont regroupées au sein de quatre services :

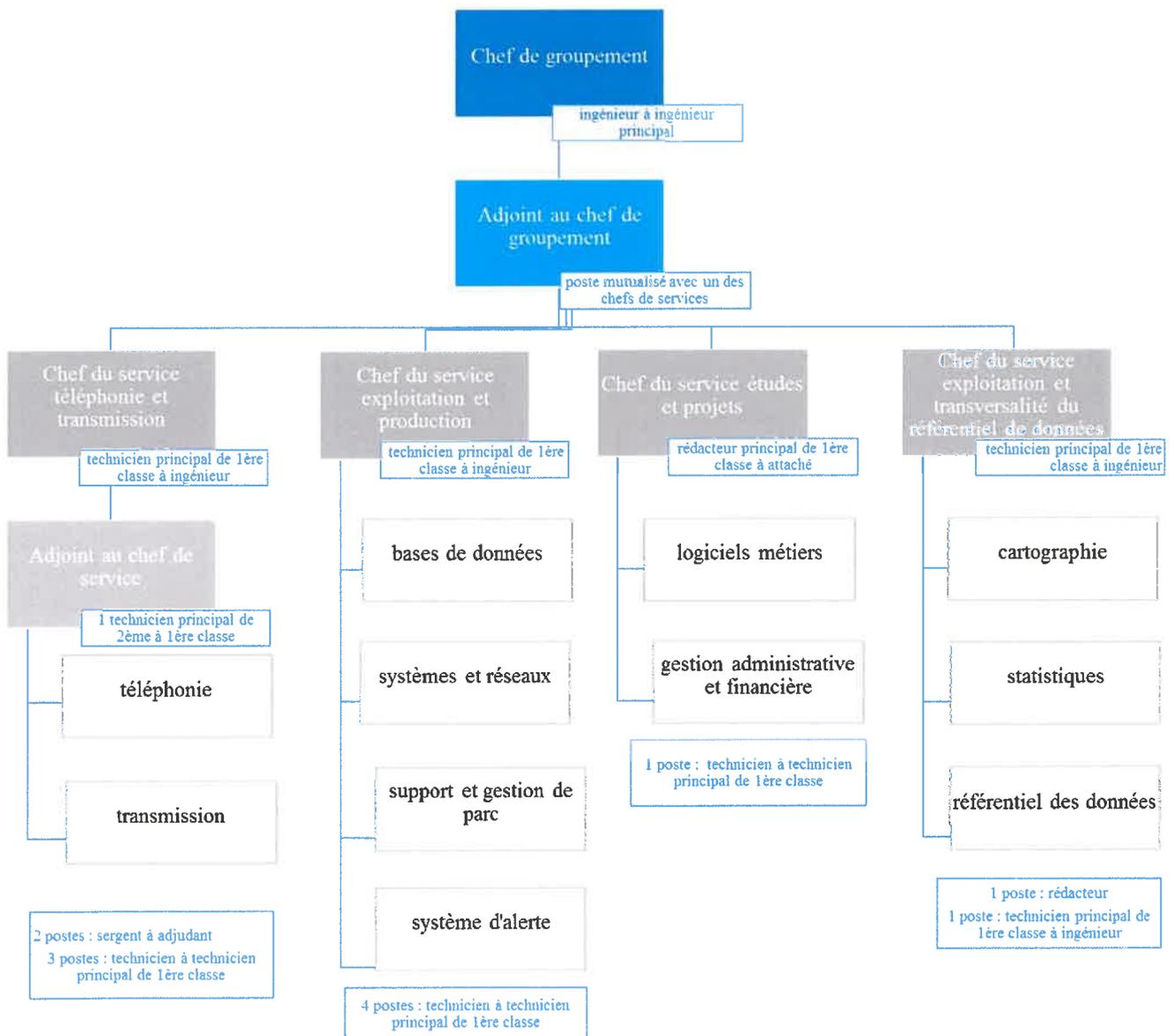
Axe technique :

- Service Téléphonie et Transmission
 - gestion de la téléphonie
 - gestion des transmissions opérationnelles
- Service exploitation et production
 - gestion des bases de données (nouvelle mission)
 - administration des systèmes et réseaux
 - support utilisateur et gestion du parc informatique
 - administration du système d'alerte (nouvelle mission)

Axe fonctionnel :

- Service Etudes et Projets
 - coordination des projets
 - suivi et accompagnement des métiers
 - administration générale du groupement
 - suivi administratif et financier des projets et des études
- Service Exploitation et Transversalité du référentiel de données
 - gestion de la cartographie
 - exploitation des données et statistiques
 - garantir la cohérence des données transversales, la qualité, la maîtrise des processus et les liens entre des différentes bases métiers (nouvelle mission)

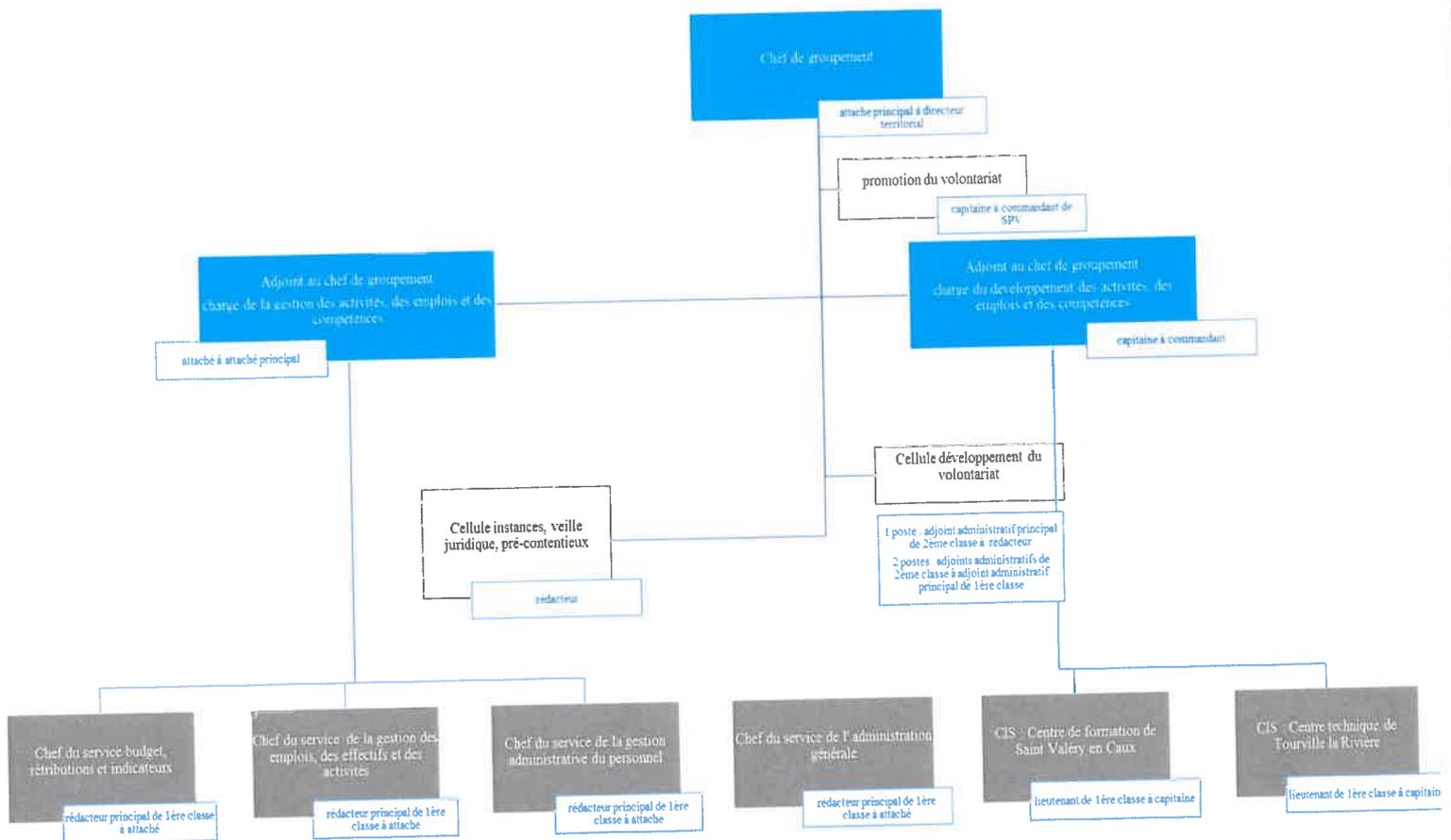
Cette structure a été présentée à l'ensemble des agents travaillant dans ces domaines d'activités.



I.4 Evolution du groupement Emplois, Activités et Compétences

La refonte partielle de l'organigramme de l'établissement a conduit à la fusion de deux groupements, le groupement des Ressources Humaines et le groupement Formation sous l'appellation groupement Emplois, Activités et Compétences (EAC). Il est proposé aujourd'hui d'apporter des modifications au vu des quatre éléments suivants :

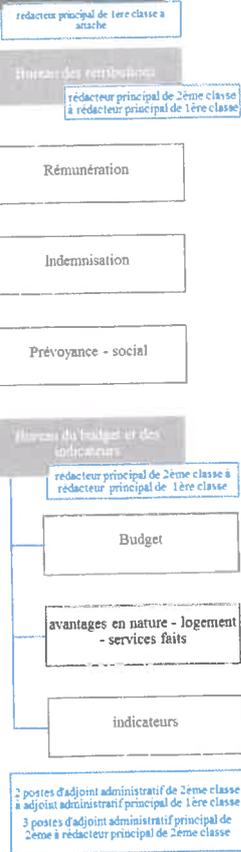
- la volonté de l'établissement d'accroître la politique de développement du volontariat amène à créer une cellule spécifique constituée de 3 agents. Elle a pour mission de mettre en place et d'assurer le suivi des conventions de disponibilités (prise de contact, préparation et négociations des dossiers, rédaction des conventions et suivi des conventions), de rendre transversale la politique du Sdis en faveur du volontariat (recrutement, formation, communication et promotion du volontariat) et d'évaluer l'impact des mesures mises en œuvre par le Sdis et ses différents partenaires.
- le retour d'expérience après 6 mois de fonctionnement du groupement EAC fait apparaître la nécessité de transférer les missions relatives au budget et aux indicateurs au sein du service gestion des rétributions, constatant que celui-ci est à la source de l'ensemble des données indispensables à l'élaboration du budget. Ce service change d'appellation : service budget, rétribution et indicateurs.
- une réflexion menée en transversalité avec le groupement de l'administration générale et des affaires juridiques (AGAJ) amène à centraliser les missions veille juridique et contentieux au groupement AGAJ. Ces missions étant normalement dévolues à une entité juridique, leur transfert au groupement AGAJ apparaît cohérent et légitime. En application de ce constat, un poste de responsable de service du groupement EAC est transféré au groupement AGAJ. Cependant, afin d'être plus efficace dans le traitement et le suivi des domaines contentieux liés aux ressources humaines un référent instances, veille juridique et précontentieux est maintenu au sein du groupement EAC.
- la structure feux réels « VULCAIN » (feux conventionnels et feux de navire) au sein du centre de Tourville la rivière, s'ajoutant aux autres outils pédagogiques nécessaires aux formations incendie, ainsi que le développement de l'activité recherche sur ce site, impose son rattachement au groupement des emplois, des activités et des compétences. A cet effet, un poste de chef de centre est créé pour la gestion, l'organisation des plannings et pour les relations avec les entreprises extérieures et le pilotage de l'ensemble du site, non seulement de la partie EAC mais aussi de l'atelier technique départemental en lien avec le groupement Technique et Immobilier.



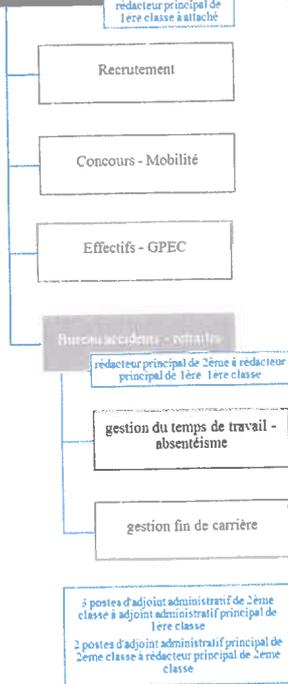
Adjoint au directeur de cabinet
 chargé de la gestion des emplois, des activités et des compétences

attaché à attaché principal

Chef du service du budget, retributions et indicateurs



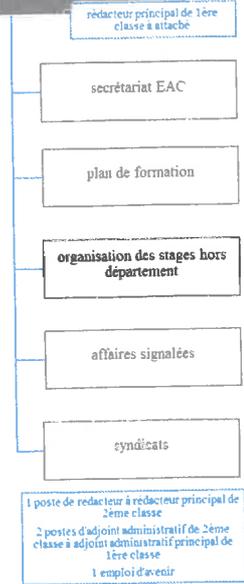
Chef du service de la gestion des emplois, des effectifs et des activités

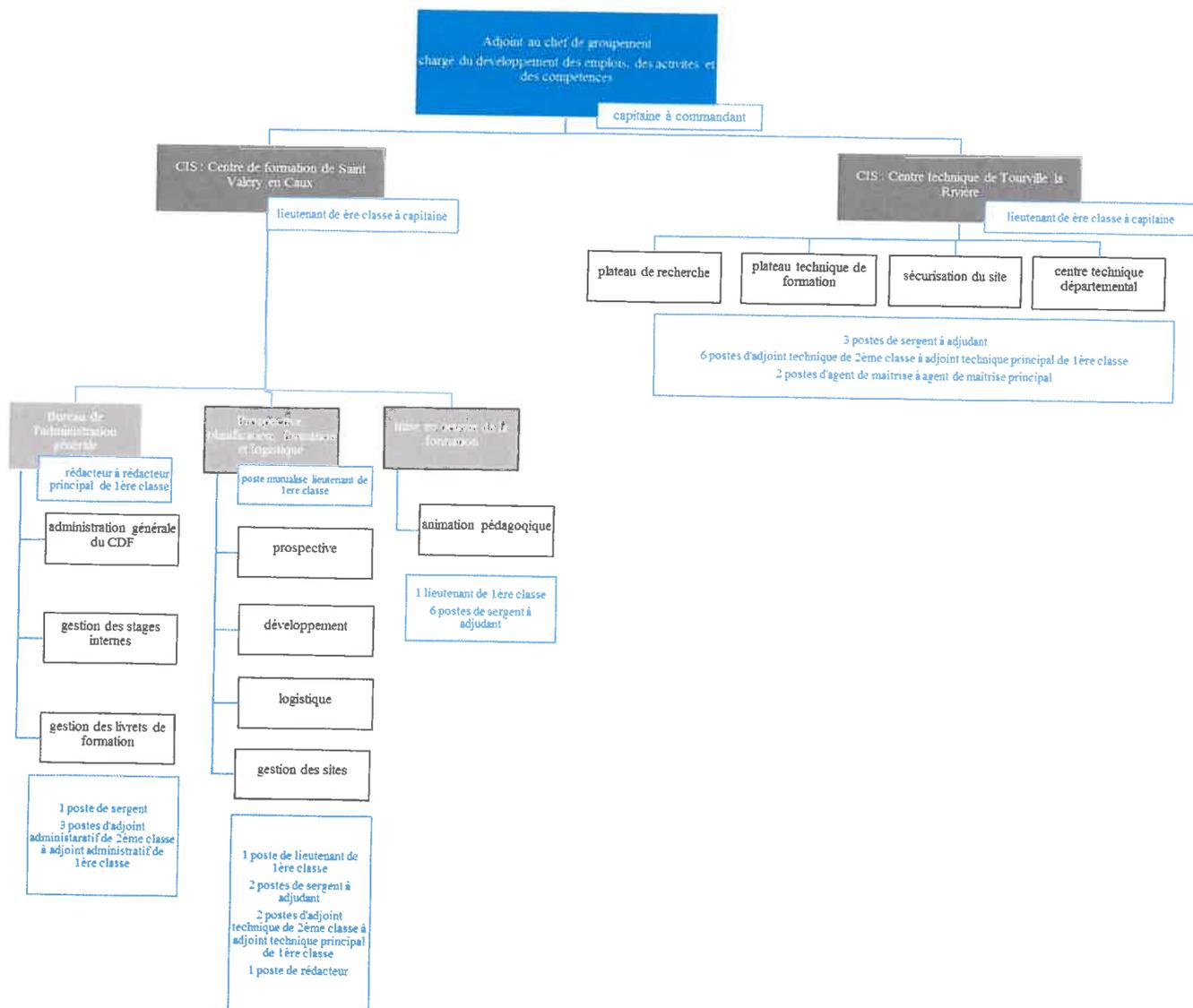


Chef du service de la gestion administrative du personnel



Chef du service de l'administration générale





I.5 Evolution de l'organigramme du groupement Finances

Le contexte financier dans lequel évolue le Service impose une évolution organisationnelle du groupement Finances, sur la base des objectifs de travail induits par la recherche d'efficacité de la structure.

Cette réorganisation se fonde sur quatre services autour desquels s'articulent les grandes missions du groupement :

- le service des achats,
- le service des marchés publics,
- le service des affaires budgétaires et financières,
- le service de la restauration.

Le développement de la fonction achat à l'échelle du Service doit être opéré. Le parti est pris qu'il s'effectue au sein du groupement Finances, dotant l'équipe en charge de cette question d'un positionnement transversal au sein du Sdis. Une approche globale des différents groupements prescripteurs s'avère en effet incontournable pour superviser l'ensemble des achats du service, gage de cohérence et donc d'efficacité.

Cette évolution organisationnelle encouragera par ailleurs une logique d'actions avec les autres missions du groupement, en interaction par nature avec le processus achat, la passation des marchés publics au premier chef. Cette visée sera encouragée par le recrutement d'un adjoint au chef de groupement particulièrement en charge de la commande publique ; thématique appropriée donc au travers de deux services : le service des achats et le service des marchés publics.

La perspective d'une mise sous tension des ressources du Sdis pose avec acuité l'exigence d'un pilotage financier poussé du service couplée au perfectionnement de l'exécution comptable. Ces objectifs imposent de repenser l'organisation de la fonction financière au sein du groupement, et plus largement à l'échelle du Service.

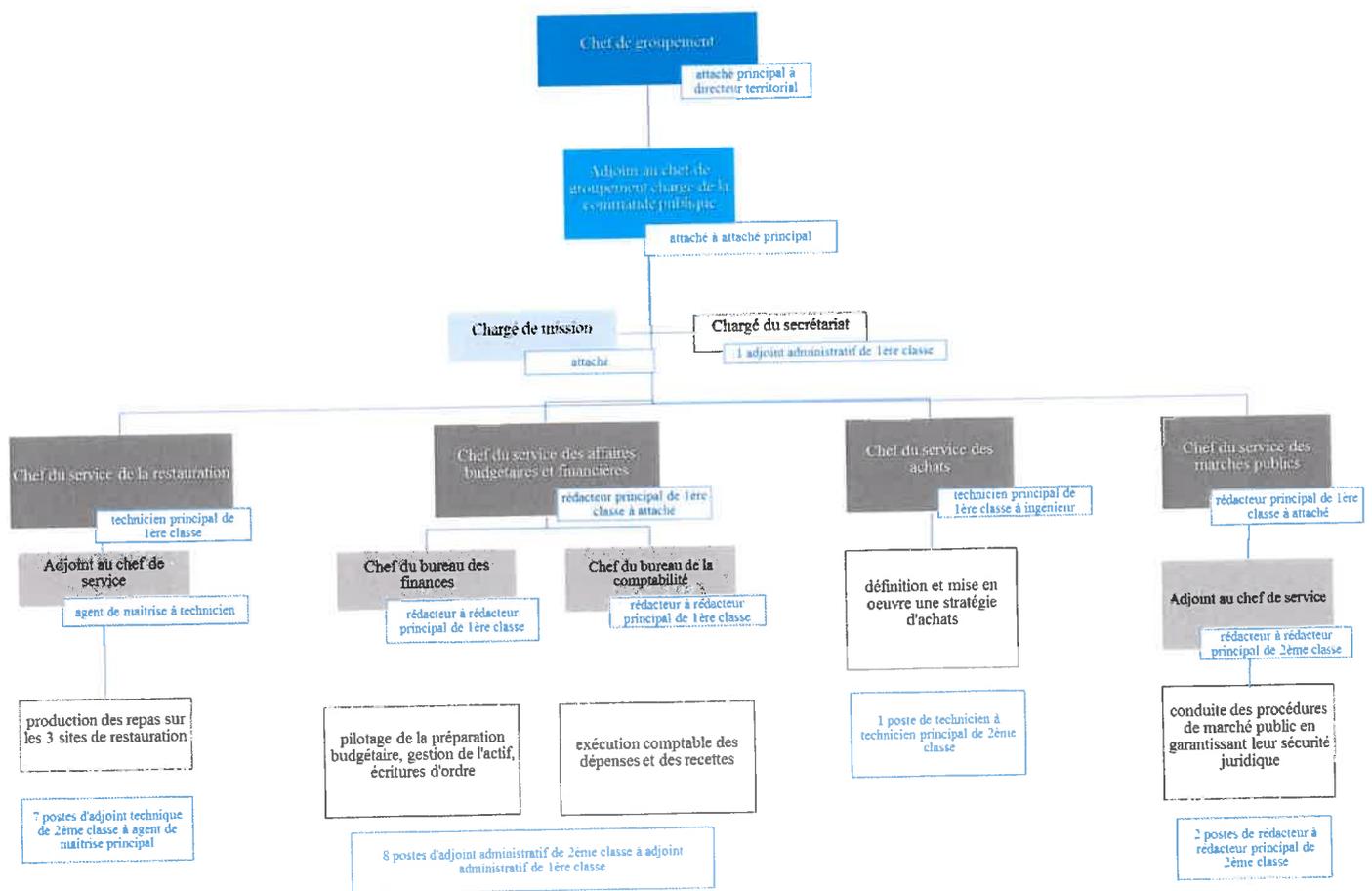
Le déploiement du nouveau logiciel de gestion financière – en cours d'acquisition- sera déterminant pour stabiliser le schéma comptable du service. Dans cette attente, une organisation cible du service des affaires budgétaires et financières en central est posée au vu des enjeux suscités et de la recherche d'une plus grande polyvalence des agents.

Cette organisation cible consiste à structurer ce service autour de deux bureaux :

- Le bureau des finances : avec deux grands axes de travail à investir, l'un lié au travail de préparation budgétaire et la mobilisation d'outils adéquats (programmation pluriannuelle...), l'autre ayant trait au « haut de bilan », avec notamment la gestion de l'actif.
- Le bureau de la comptabilité en charge de l'exécution comptable des dépenses et des recettes à l'échelle du service (gestion des tiers, engagement, liquidation, mandatement/recouvrement). Son action s'opèrera à géométrie variable en lien avec les autres groupements du Service selon le schéma comptable qui sera stabilisé (gestion en propre et missions de conseil/accompagnement sur les champs déconcentrés, à l'instar par exemple des tâches de pré-mandatement assurées aujourd'hui par les groupements territoriaux).

La transformation en service, du bureau actuel de la restauration est proposée eu égard notamment à l'envergure des équipes en place, lesquels œuvrent à la production – en direct ou selon un mode externalisé pour l'école départementale - de repas de qualité sur les différents sites de restauration du service.

La réorganisation du groupement finances s'opère à effectif constant. Proposition est faite de le renommer comme suit : groupement « Finances et commande publique », pour faire pleinement écho au périmètre des missions conduites.



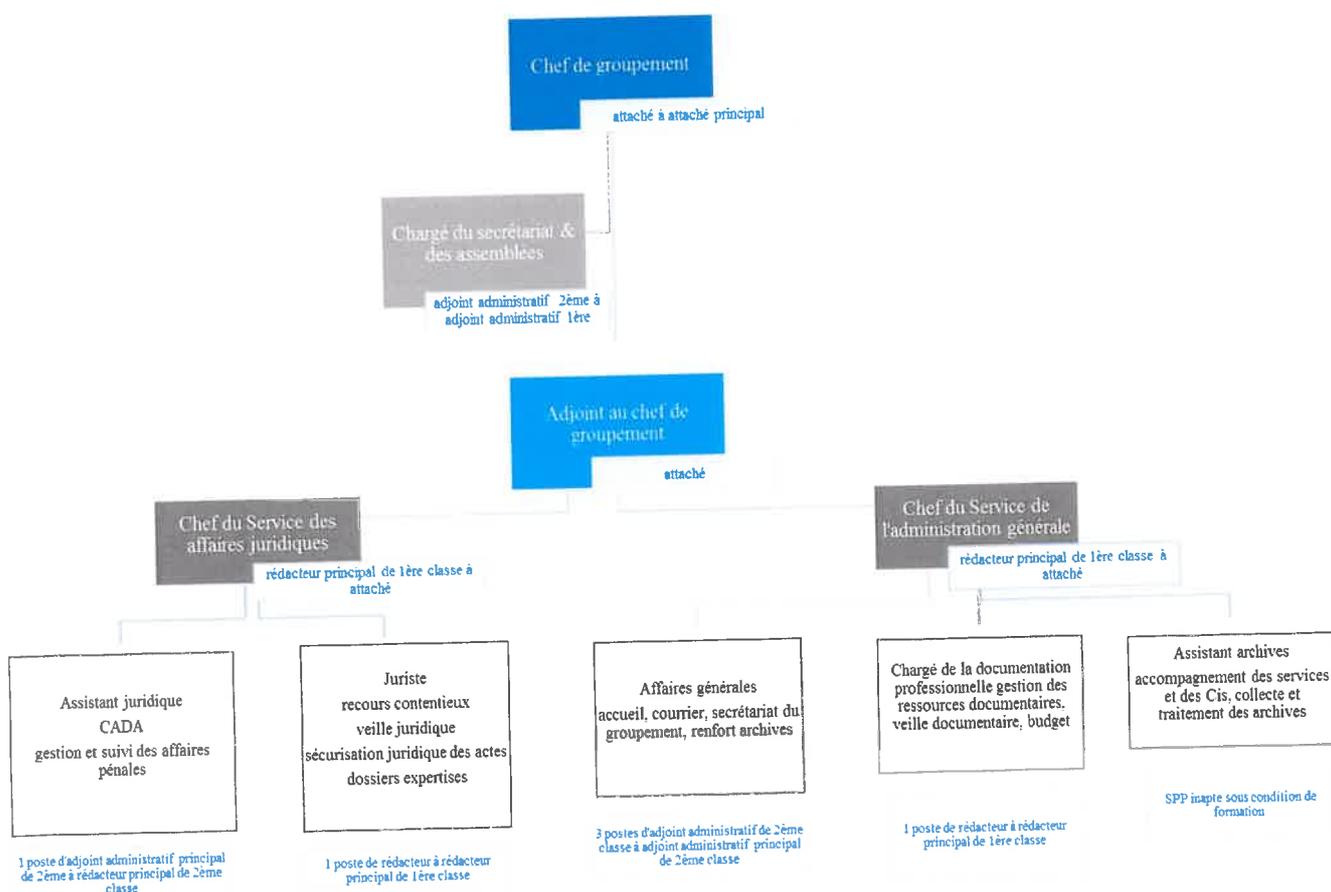
I.6 Evolution du groupement Administration Générale et Affaires Juridiques

La refonte partielle de l'organigramme en mars 2014 a conduit à la création du groupement fonctionnel de l'Administration Générale et des Affaires Juridiques afin de répondre aux sollicitations croissantes au niveau de l'expertise juridique nécessaire à la sécurisation du service départemental mais également pour créer la fonction administration générale dispersée au sein de l'établissement.

Après un an de mise en place, une réflexion d'ensemble a été menée sur le fonctionnement du groupement AGAJ. Le départ en détachement de l'actuel chef de service des affaires juridiques, faisant fonction d'adjoint au chef de groupement appuie cette réflexion déjà entamée et met en exergue la nécessité d'ajuster la structure et le fonctionnement du groupement.

En effet, le degré de sollicitations du groupement et notamment du service des affaires juridiques ne permet pas actuellement un fonctionnement efficient ainsi qu'une conduite sereine des actions et des projets nécessaires au service.

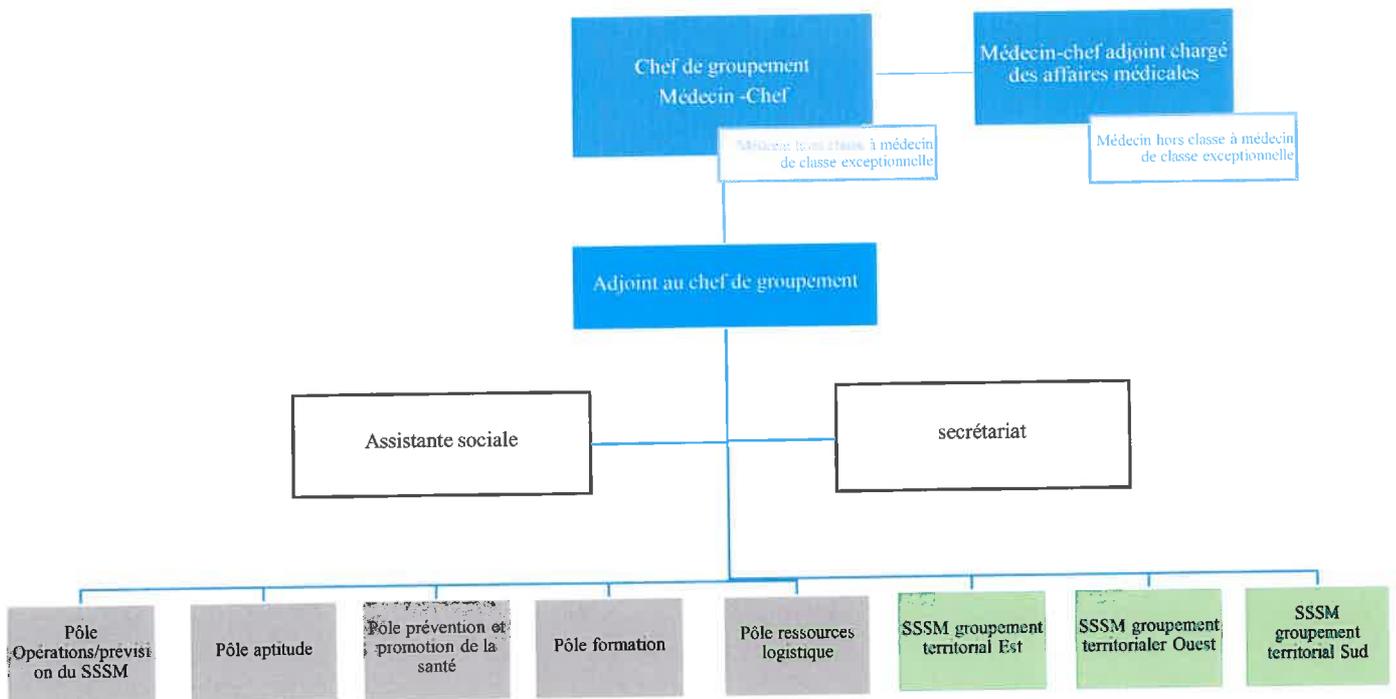
La réflexion menée avec le groupement EAC conforte ce constat, et rend nécessaire le transfert d'un poste de chef de service du groupement EAC vers le groupement AGAJ afin de globaliser et renforcer les missions de veille juridique et de contentieux.



I.7 Evolution du groupement Service de Santé et de Secours Médical (SSSM)

La modification de l'organigramme repose sur la mise en place de pôles permettant une meilleure lisibilité des actions multiples menées par le groupement. Cela conduit à optimiser la coordination des différentes activités et à favoriser la continuité du service. En effet, il est prévu un binôme entre le secrétariat du groupement et les secrétariats des services SSSM se situant dans les groupements territoriaux.

Enfin, l'assistante sociale, initialement rattachée au groupement EAC, est affectée au sein du groupement SSSM au regard du fort lien existant dans le traitement des dossiers sociaux et médicaux.



PARTIE 2 : les groupements territoriaux et les centres d'incendie et de secours

Les décrets et arrêtés précisant les dispositions statutaires (grades, fonctions, concours, avancements) ont été publiés au journal officiel des 21 avril et 10 mai 2012. Les nouveaux cadres d'emplois des sapeurs-pompiers professionnels sont ainsi applicables depuis le 1^{er} mai 2012.

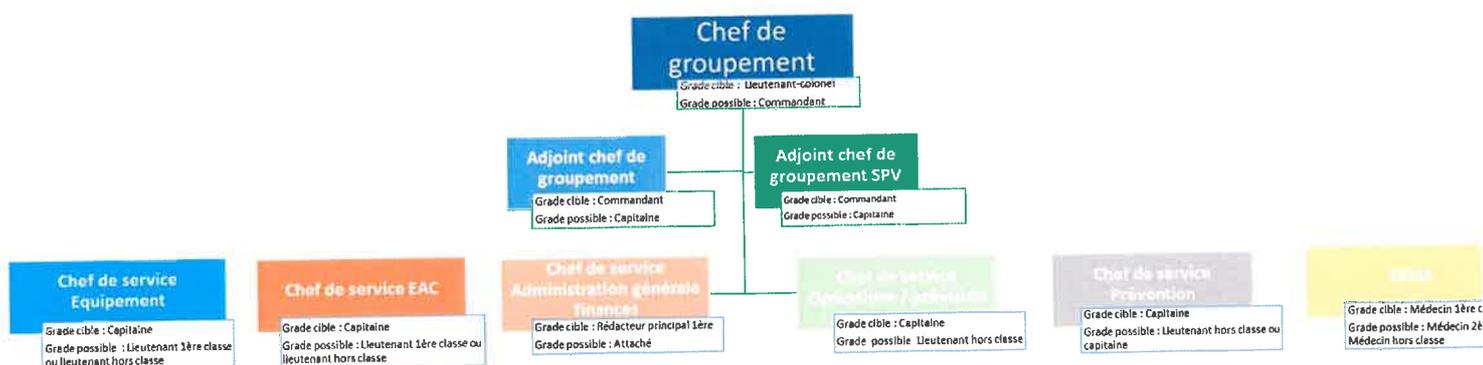
Pour assurer son application dans les départements dans les meilleures conditions, une période transitoire de sept années été prévue. Elle s'achèvera donc au plus tard fin avril 2019. Dans le cadre d'un dialogue social rénové, cette période doit permettre aux SDIS de mettre en œuvre les différentes mesures, pour certaines d'application immédiate, d'autres différées, en fonction de l'échéancier réglementaire, de l'effectif SPP ainsi que des besoins opérationnels. Cette période permet d'assurer la continuité du dispositif opérationnel existant mais aussi de mettre en œuvre la nouvelle cohérence des grades et des emplois établie par cette réforme, en apportant aux sapeurs-pompiers professionnels de tous grades la reconnaissance des responsabilités qu'ils exercent. C'est dans ce cadre que le Sdis a travaillé sur des organigrammes cibles pour les groupements territoriaux et pour les centres d'incendie et de secours.

S'agissant des organigrammes territoriaux, leur composition sera la suivante et identique pour les trois groupements :

- 1 chef de groupement ;
- 1 adjoint au chef de groupement SPP ;
- 1 adjoint au chef de groupement SPV ;
- 6 chefs de service (administration générale et finances, opérations-prévision, emplois activités et compétences, prévention, équipement, SSSM).

Les grades cibles afférents à ses fonctions sont mentionnés dans l'organigramme ci-après et correspondent à la filière.

GROUPEMENT TERRITORIAL



SPP

1 Chef de groupement

1 Adjoint chef de groupement

6 Chefs de service

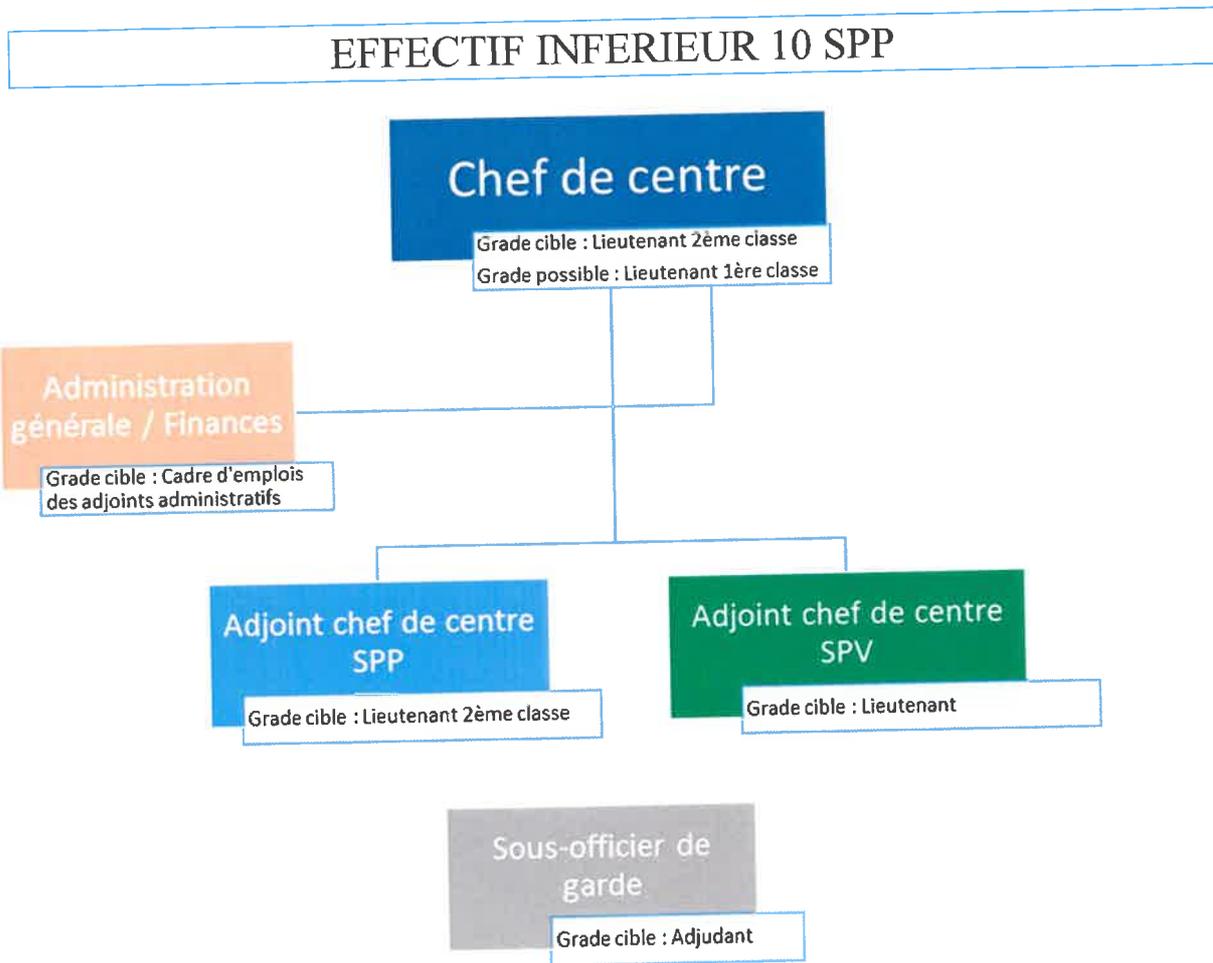
SPV

1 Adjoint chef de groupement

S'agissant des organigrammes des centres, leur composition est liée aux effectifs sapeurs-pompiers professionnels afin de répondre aux exigences de la filière et aux besoins des centres :

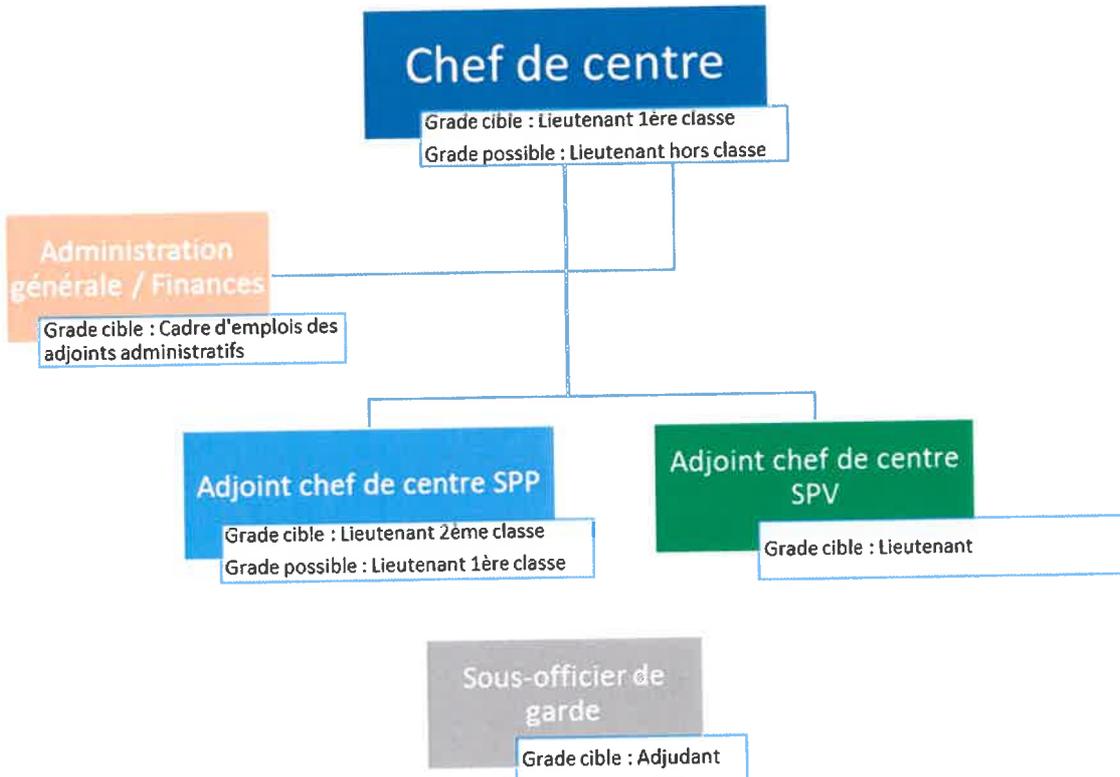
- CIS avec un effectif strictement inférieur à 10 SPP ;
- CIS avec un effectif compris entre 10 \diamond 20 SPP ;
- CIS avec un effectif compris entre 21 \diamond 30 SPP ;
- CIS avec un effectif compris entre 31 \diamond 50 SPP ;
- CIS avec un effectif compris entre 51 \diamond 80 SPP ;
- CIS avec un effectif compris entre 81 \diamond 100 SPP ;
- CIS avec un effectif strictement supérieur à 100 SPP.

L'intégration de la dimension sapeurs-pompiers volontaires s'effectuera par des postes d'encadrement confiés aux officiers et sous-officiers. D'une manière plus générale, l'organisation des centres exclusivement volontaires fera l'objet d'une délibération ultérieure.



- SPP**
- 1 Chef de centre**
 - 1 Adjoint chef de centre**
- SPV**
- 1 Adjoint chef de centre**
- X Officiers**

EFFECTIF SUPERIEUR OU EGAL A 10 ET INFERIEUR OU EGAL A 20 SPP



SPP

1 Chef de centre

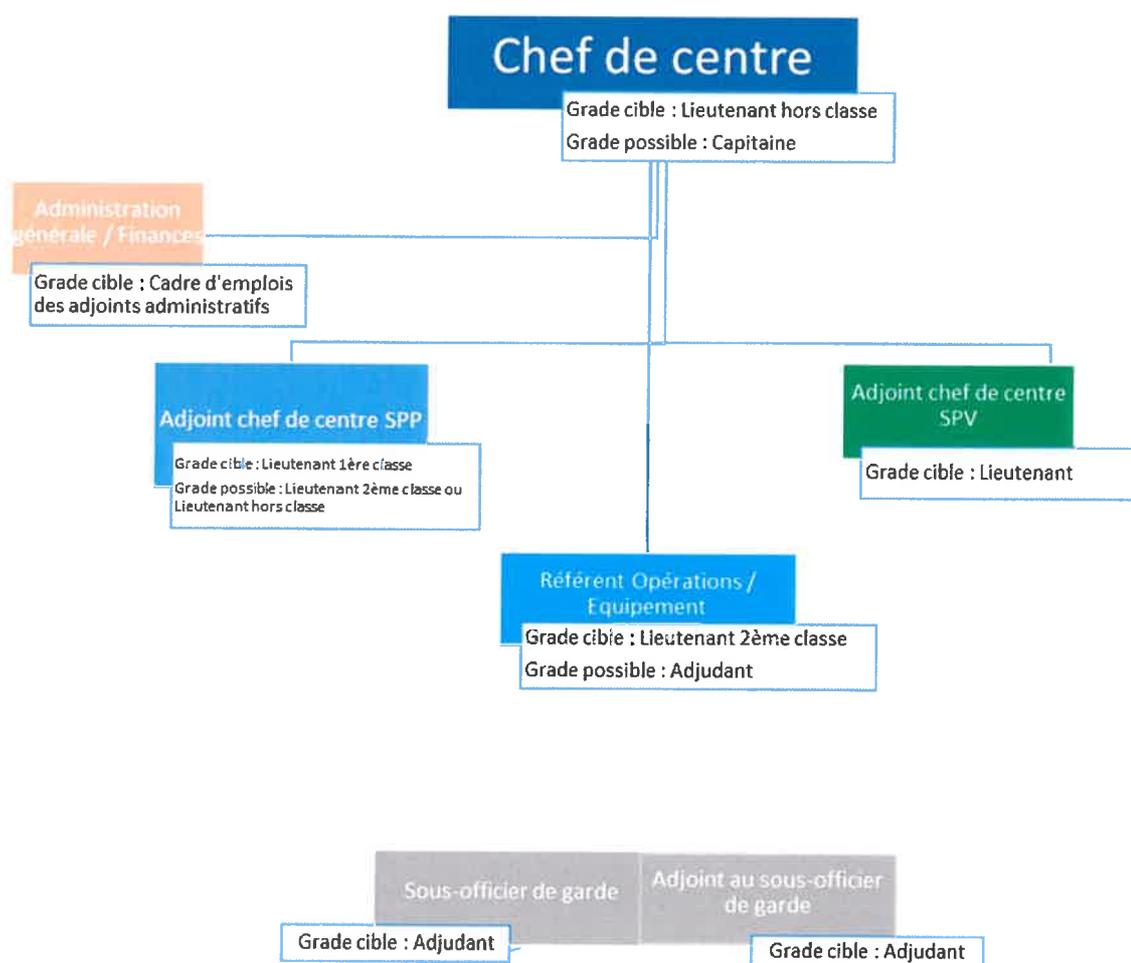
1 Adjoint chef de centre

SPV

1 Adjoint chef de centre

X Officiers

EFFECTIF SUPERIEUR A 20 ET INFERIEUR OU EGAL A 30 SPP



SPP

1 Chef de centre

1 Adjoint chef de centre

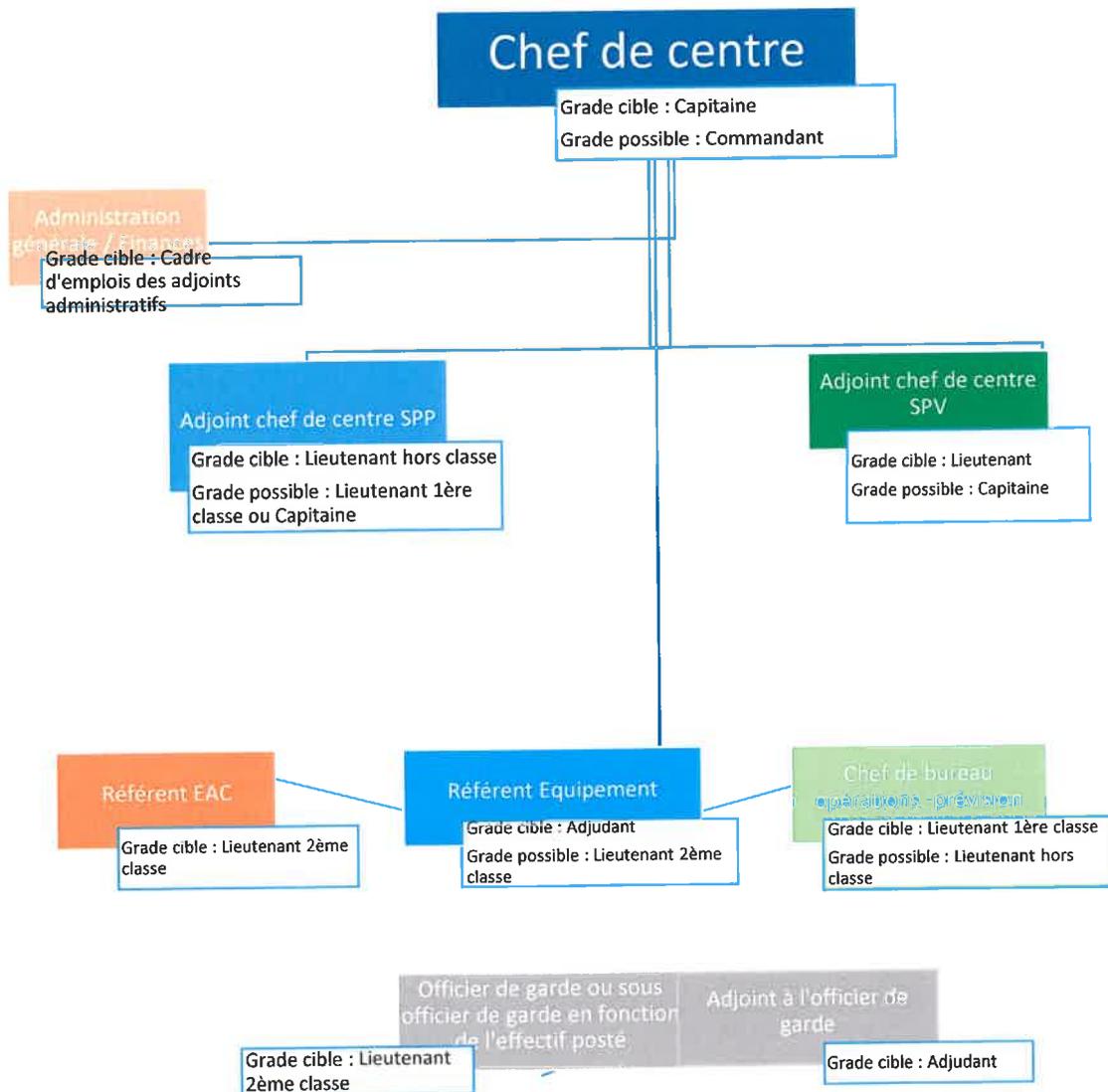
1 Réfèrent

SPV

1 Adjoint chef de centre

X Officiers

EFFECTIF SUPERIEUR A 30 ET INFERIEUR OU EGAL A 50 SPP



SPP

1 Chef de centre

1 Adjoint chef de centre

1 Chef de bureau

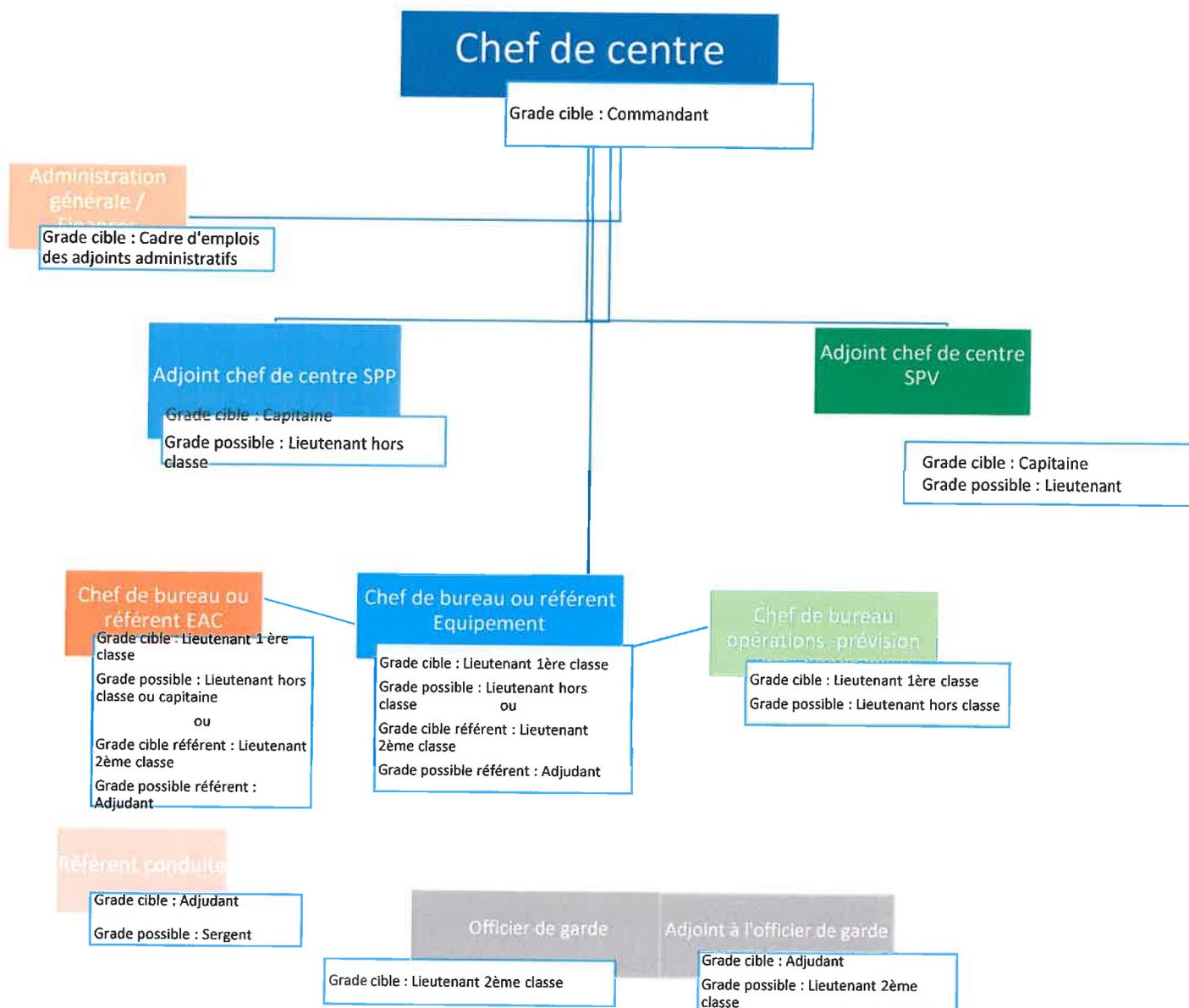
2 Référénts

SPV

1 Adjoint chef de centre

X Officiers

EFFECTIF SUPERIEUR A 50 ET INFERIEUR OU EGAL A 80 SPP



SPP

1 Chef de centre

1 Adjoint chef de centre

2 Chefs de bureau et 2 référents

ou

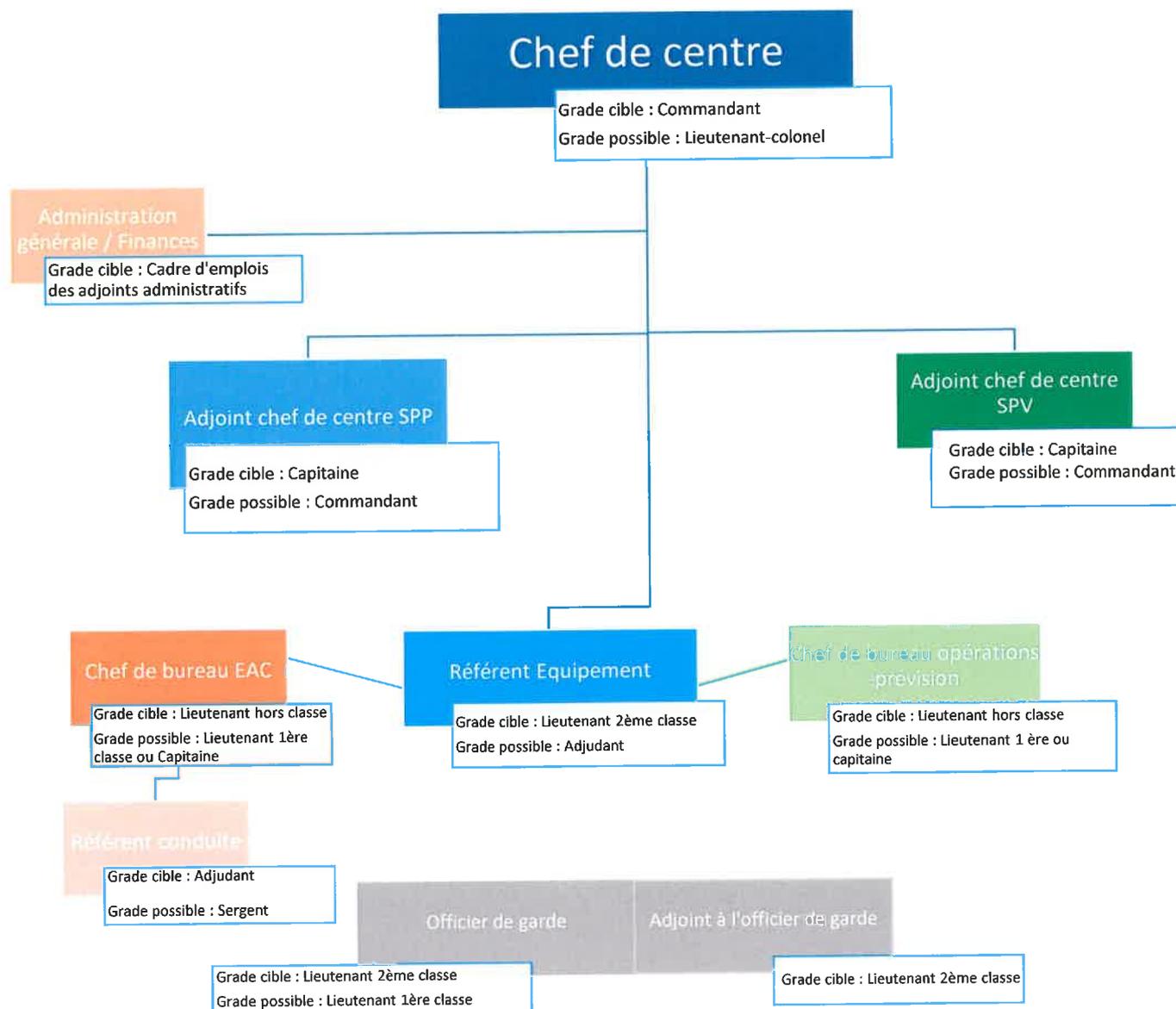
1 chef de bureau et 3 référents

SPV

1 Adjoint chef de centre

X Officiers

EFFECTIF SUPERIEUR A 80 ET INFERIEUR OU EGAL 100 SPP



SPP

1 Chef de centre

1 Adjoint chef de centre

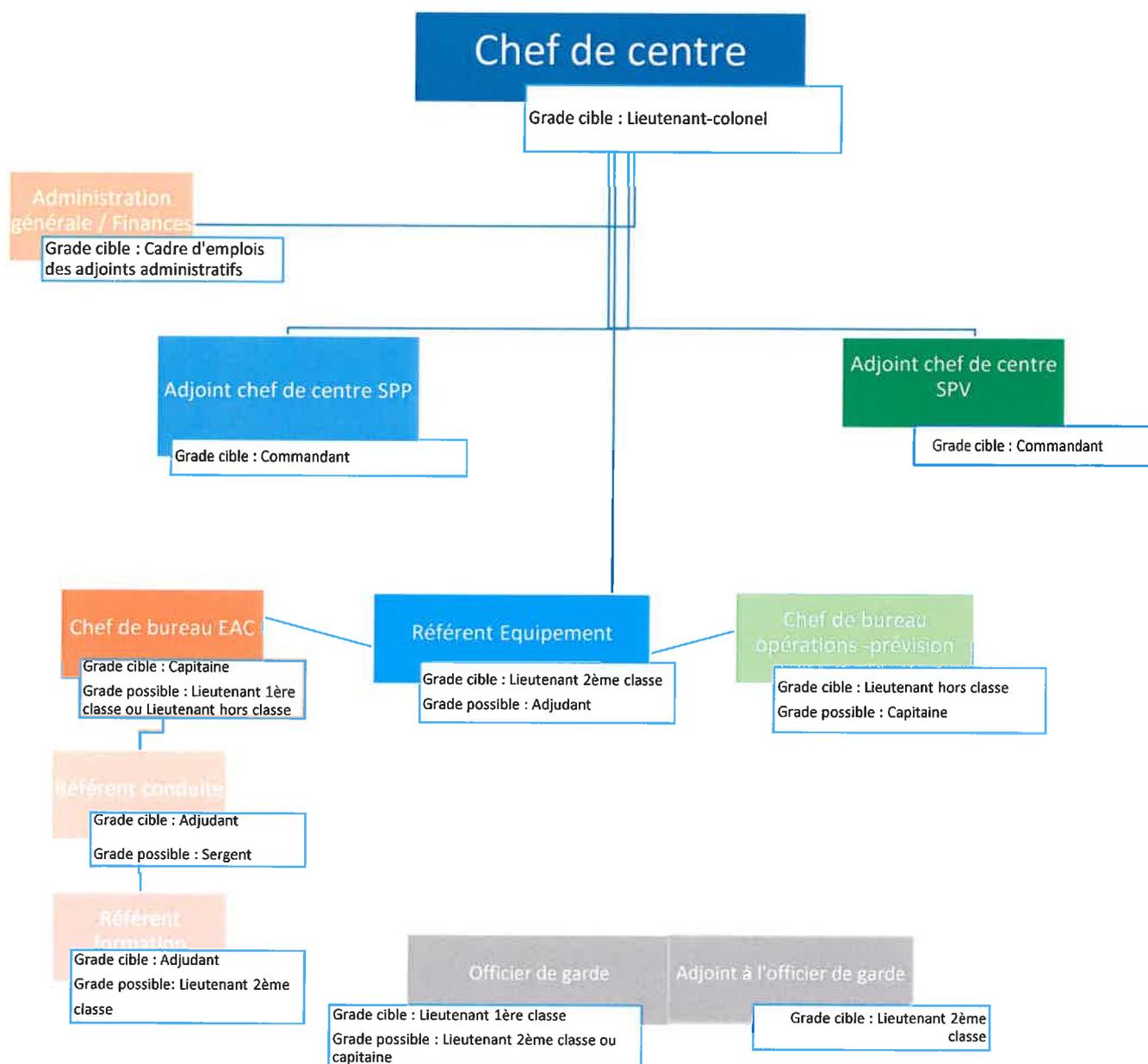
2 Chefs de bureau et 2 référents

SPV

1 Adjoint chef de centre

X Officiers

EFFECTIF SUPERIEUR A 100 SPP



SPP

- 1 Chef de centre**
- 1 Adjoint chef de centre**
- 2 Chefs de bureau**
- 3 référents**

SPV

- 1 Adjoint chef de centre**
- X Officiers**

*
* *

Les modifications relatives à l'organisation du service départemental sont intégrées à l'article 1100 du règlement intérieur.

*
* *

Le comité technique s'est prononcé le 11 février 2015 avec avis favorable du collège des représentants du personnel et avis favorable à l'unanimité du collège des représentants de l'administration.

*
* *

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration adoptent, à l'unanimité, ce dossier ainsi que les annexes ci-jointes.

Le président du conseil d'administration,



Dominique RANDON

